

Commune de Champ le Duc

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14	L'an deux mille quinze Le vingt-neuf septembre <i>à vingt heures.</i>
présents :	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMP LE DUC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
votants :	12	à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis MENTREL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2015

PRESENTS : Messieurs Jean-Louis MENTREL, Lionel GUIBERTEAU, Philippe CUNIN, Nicolas DELOY, Mario VALSECCHI, Sylvain CAPELLE, Pascal CLAUSS et Mesdames Christiane MARCHAND, Agnès PONTECAILLE, Arlette AUBRY et Corinne FRANOUX.

MEMBRE ABSENT : Benoît VALSECCHI

MEMBRES ABSENTS

EXCUSES : Patricia LEMBKE, Jean-Charles DAMIANI qui a donné procuration pour le vote à Lionel GUIBERTEAU

Madame Agnès PONTECAILLE a été élue Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2015 -61 – Contrat SICLI : Mise aux normes de sécurité Incendie des bâtiments appartenant à la collectivité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du respect des normes de sécurité Incendie des bâtiments communaux et scolaires de la commune de Champ le Duc, des extincteurs supplémentaires près de chaque point électrique sont à prévoir.

Des plans d'évacuation sont également à mettre en place dans chaque bâtiment.

Dans cette démarche de sécurisation des sites, la collectivité a demandé l'établissement de devis.

Après lecture de la proposition chiffrée et des prestations proposées par la Société SICLI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de retenir la Société SICLI de Maxéville (Meurthe et Moselle), qui sera chargée de la mise aux normes de sécurité Incendie des bâtiments communaux et scolaires de la commune de Champ le Duc comprenant l'installation d'extincteurs supplémentaires près de chaque point électrique et de plans d'évacuation.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2015-62 – GRDF : demande d’hébergement d’un concentrateur sur la commune de Champ le Duc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du Projet GAZPAR, nom du futur compteur communicant gaz déployé par GRDF auprès des consommateurs de gaz naturel, GRDF sollicite les collectivités pour l’hébergement de concentrateurs qui permettront de faire des tests afin d’aboutir à l’amélioration du dispositif et à la réussite du Projet.

Celui-ci permettra :

- ✓ d’améliorer la satisfaction des clients grâce à une facturation systématique sur consommation réelle et à la suppression des estimations.
- ✓ De développer la maîtrise de la demande d’énergie (MDE) en permettant une analyse, un conseil approprié et des actions concrètes sur la consommation d’énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ❖ **EST FAVORABLE** à l’étude que souhaite mettre en place GRDF
- ❖ **DECIDE** de proposer la Maison PERRIN 10 place de l’église à Champ le Duc pour l’hébergement d’un concentrateur.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires avec GRDF.

2015-63 – Acquisition d’une parcelle Rue du Champ Thuriot

Monsieur le Maire informe de la nécessité d’acquérir la parcelle Rue du Champ Thuriot qui servira de place de retournement pour le camion de collecte des ordures ménagères.

Il s’agit d’une partie de la parcelle cadastrée Section AA N° 1 appartenant à Madame et Monsieur Christian MILLEREUX. La superficie est de 3a19 ca.

Le prix du m2 est de 15 €. Le notaire en charge du dossier est Maître Anna-Sophia TIAGO-OHNIMUS à Bruyères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ❖ **DECIDE** d’acquérir la parcelle cadastrée provisoirement Section AA N° 1 b d’une superficie de 3a19ca située Rue du Champ Thuriot à Champ le Duc à raison de 15 € le m2 soit la somme de 4785 €.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à cette acquisition chez Maître Anna-Sophia TIAGO-OHNIMUS Notaire à Bruyères.
- ❖ **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget Communal 2015.

2015-64 – Projet d’acquisition de nouveaux logiciels informatiques pour la mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal CLAUSS conseiller municipal en charge du dossier, qui présente l’état comparatif entre les logiciels CEGID et les logiciels actuels Berger-Levrault.

Le but du changement de matériel étant l’économie financière que la collectivité pourra faire sur le coût de la maintenance des logiciels informatiques, également la souplesse de leur utilisation, la consultation à partir de n’importe quel ordinateur.

Enoncé à été fait de la nouvelle proposition de la société CEGID qui avait réalisé une démonstration en Mairie de leur produits et prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ❖ **DECIDE** de demander un complément d'informations sur la nouvelle proposition de la société CEGID.
- ❖ **REPORTE** la décision sur ce projet d'acquisition de nouveaux logiciels informatiques au prochain conseil municipal.

2015-65 – Gestion des dossiers d'urbanisme par la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges : récupération des données informatiques auprès de la DDT et option de conformité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 février dernier par laquelle la collectivité avait décidé de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} juillet 2015, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme rénové) ayant mis fin à l'instruction gratuite de ces dossiers par les services de l'Etat.

La Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges demande aux différentes collectivités qui leur ont confié la gestion de ces dossiers si elles souhaitent :

- Récupérer les données informatiques de la DDT moyennant un coût **d'environ** 100 € pour cette prestation
- Prendre l'option conformité moyennant un coût supplémentaire par dossier de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **SOUHAITE** récupérer les données informatiques des dossiers d'urbanisme auprès de la DDT Direction Départementale du Territoire en laissant le soin à la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges de faire le nécessaire.
- ❖ **DECIDE** de prendre l'option CONFORMITE pour l'ensemble des dossiers d'urbanisme gérés par la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents se rapportant à ce dossier.

2015-66 – Nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Monsieur le Maire souhaite évoquer lors de cette séance, la nécessité de prévoir le nettoyage des vitres des bâtiments communaux par un professionnel.

Le personnel communal chargé de l'entretien des bâtiments ne doit en aucune façon se charger de cette tâche jugée trop dangereuse (chutes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** de faire une étude dans ce sens et pouvoir désigner le prestataire retenu lors d'une prochaine séance.

2015-67 – Demande d'une servitude de passage pour des parcelles situées au lieudit « Champ Thuriot »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'une demande de servitude de passage pour les parcelles cadastrées Section AA N° 76 et 79 Lieudit « Champ Thuriot ».

L'article 682 du Code Civil permet aux propriétaires de parcelles n'ayant pas d'accès direct sur la voie publique, dites enclavées, de demander un droit de passage, en l'occurrence à la commune de Champ le Duc propriétaire de la parcelle Section AA N° 78.

Monsieur le Maire étant concerné par cette démarche, s'abstient pour le vote et se retire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à raison de 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- ❖ **DECIDE de ne pas autoriser de servitude de passage mais un droit de défruits** sur la parcelle communale Section AA N° 78 au profit des parcelles Cadastrées Section AA N° 76 et 79 et également les parcelles Section AA N° 77 et 81 qui sont situées au lieudit « Champ Thuriot » pour permettre un accès à ces parcelles depuis la Rue du Champ Thuriot.

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2015-68 – SIVOSS Syndicat Intercommunal à vocation scolaire et sportive : demande d'une participation financière aux communes faisant partie du syndicat pour la réhabilitation de la piscine de Bruyères

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'un courrier de Monsieur Philippe GERMAIN Président du SIVOSS demandant aux communes faisant partie du SIVOSS de se prononcer sur la décision de réhabiliter la Piscine de Bruyères et sur leur participation financière à ce projet.

Après étude du tableau de la répartition du financement proposé à chaque collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **EST FAVORABLE** au projet de réhabilitation de la piscine de Bruyères.
- ❖ **DEMANDE** au SIVOSS Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de revoir à la baisse le coût de cette réhabilitation, le projet présenté étant trop ambitieux.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Ecole de Champ le Duc** Demande d'aide financière pour un projet de sortie à Verdun (Meuse) dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale – Possibilités de financement à l'étude
- ✚ **STE BARBE** le 12 décembre à 16h00 Salle St Nicolas (Cérémonie à voir avec Beauménil et Fiménil)
- ✚ **Syndicat des Cheminots de St-Dié** Projet de fermeture de la ligne EPINAL – STRASBOURG – Arrêt des travaux
- ✚ **Travaux d'assainissement** La commune de Laval sur Vologne réclame à la CCB2V le montant des travaux effectués dans le cadre de l'assainissement
- ✚ **Subventions** Remerciements associations Villages en Fête et Bruyères Natation
- ✚ **CAUE Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Vosges** : Etude sur la possibilité d'un parking pour l'église
- ✚ **PEDT Projet Educatif Territorial** validé par l'inspection académique. Cette validation entraîne l'octroi des aides pour l'élaboration des NAP Rentrée 2015/2016.
- ✚ **PANNEAUX DE SIGNALISATION** Coût commande 1600 € (investissement)

La séance est levée à 22H45

Vu pour être affiché le 8 octobre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Champ le Duc, le 8 octobre 2015

Le Maire, Jean-Louis MENTREL